

Avis n°2014.0096/AC/SEAP du 17 septembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à l'inscription sur la Liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, de l'endomicroscopie optique réalisée lors de la cartographie d'un endo-brachy-oesophage

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 17 septembre 2014,

Vu les articles L.161-37 et suivants du code de la sécurité sociale,
Vu la demande de la Société Française d'Endoscopie Digestive de septembre 2011,

Vu le rapport d'évaluation technologique de la HAS intitulé « Evaluation de l'endomicroscopie optique réalisée lors de la cartographie d'un endo-brachy-oesophage (aide au diagnostic précoce du cancer superficiel de l'oesophage) » du 17 septembre 2014 et adopté par la décision n°2014.0182/DC/SEAP du collège de la Haute Autorité de santé,

ADOPTE L'AVIS SUIVANT :

La HAS a mené une évaluation de l'endomicroscopie optique réalisée lors de la cartographie d'un endo-brachy-oesophage.

Il ressort de cette évaluation que l'endomicroscopie est une technologie innovante mais elle ne remplace pas la méthode de référence (cartographie œsophagienne avec biopsies systématiques selon Seattle). Elle peut avoir une place une fois que la méthode de Seattle réalisée lors d'une cartographie de surveillance (le plus souvent en centre primaire) a réussi à mettre en évidence une néoplasie superficielle. Cette technologie optique doit être réservée à une population à haut risque de cancer dans des centres experts (spécialisés en endoscopie interventionnelle de l'oesophage). Cet encadrement pourrait reposer sur l'article 1151-1 du CSP. Une biopsie apportant la preuve anatomopathologique de néoplasie superficielle est un préalable indispensable avant toute décision thérapeutique de résection (mucosectomie).

Compte-tenu de cette évaluation, présentée dans le rapport d'évaluation technologique précité, la HAS est favorable à l'inscription de l'endomicroscopie optique réalisée lors de la cartographie d'un endo-brachy-oesophage sur la Liste des actes et prestations.

L'ASA de cet acte est estimée mineure (IV) par rapport à la méthode de Seattle standard.

Fait le 17 septembre 2014

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU
signé